



Le petit cahier de la CGT Éduc'action

N° 31

Spécial 1er degré

Sommaire

- Éditorial p. 1
- Éducation prioritaire p. 2
- RASED p. 2
- Rythmes p. 3
- Socle commun p. 4
- AESH p. 5
- Élections professionnelles p. 6

Illustrations :

Marc LE ROY et Vincent PINCHAUX

Équipe nationale 1^{er} degré
de la CGT Éduc'action :

Henri BARON, Elena BLOND,

Fabienne CHABERT, Antoine DIERSTEIN,

François-Xavier DURAND, Jean GRIMAL,

Yvon GUESNIER, Marc LE ROY,

Catherine LEWANDOWSKI, Jérôme SINOT



Du 27 novembre
au 4 décembre 2014
VOTEZ CGT!

Édito

VOTEZ CGT ÉDUC'ACTION !

Le 4 décembre vous êtes appelés à élire vos représentants du personnel.

En tout, 4 votes aux périmètres différents : national, académique et départemental :

2 votes concernent les Comités Techniques

2 autres les Commissions Administratives Paritaires.

En présentant des listes dans un très grand nombre de ces scrutins, la CGT confirme son implantation dans l'Éducation. Et vous serez donc en capacité de porter votre voix pour la CGT Éduc'action.

Par un vote CGT au scrutin du 4 décembre, les électeurs enverront un message clair d'opposition à la politique du Président Hollande et de son Gouvernement. **Ce vote CGT est un vote d'engagement, de conviction, de combat mais aussi de propositions.**

C'est aussi un vote pour se démarquer des autres organisations syndicales qui n'ont pas fait le choix de s'opposer aux politiques libérales d'austérité. Leur choix actuel de cogestion et d'accompagnement des politiques gouvernementales a montré ses limites pour les salarié-e-s.

Voter CGT le 4 décembre et la placer en tête des scrutins, c'est **affirmer que nous avons besoin d'un mouvement social d'ampleur** et que d'autres voix pour l'École et la société sont possibles.

Voter massivement CGT, c'est **installer un rapport de force** permettant aux salarié-e-s et usager-ère-s d'être sur le chemin des **reconquêtes de l'École, des services publics, d'une protection sociale de haut niveau, d'une société du vivre ensemble** qui ne laisse personne sur le bord de la route...

Voter CGT, c'est exiger l'abandon des 50 milliards de cadeaux au patronat qui non seulement ne créent aucun emploi, mais surtout qui en suppriment dans les services publics. Exiger le réinvestissement de ces 50 milliards dans les services publics, c'est permettre à chacun-e de gagner des augmentations de salaire, des emplois et donc de meilleures conditions de travail (aujourd'hui mises à mal par les contraintes budgétaires).

Voter pour la CGT Éduc'action, c'est lui donner plus de force pour appuyer vos revendications.

Voter pour la CGT Éduc'action, c'est renforcer la CGT Fonction publique au conseil supérieur de la FP.

Voter pour la CGT Éduc'action, c'est renforcer la CGT dans un syndicalisme de lutte au service de tou-te-s.

Jérôme SINOT

Éducation Prioritaire

POUR UN VÉRITABLE SOUTIEN !

Nous commençons à y voir un peu plus clair dans la carte de l'Éducation Prioritaire et dans les intentions ministérielles, traduites sur le terrain par les IA-DASEN. Un peu plus clair ? L'avenir de l'Éducation Prioritaire et de nombreuses écoles s'assombrit plutôt...

Alors que les besoins sont encore nombreux et que la crise aggrave la situation sociale et scolaire de nombreuses familles dans les quartiers populaires, ce prétendu plan de relance de l'Éducation Prioritaire se soldera par la sortie de nombreux établissements et écoles du dispositif.

Beaucoup d'établissements ont du souci à se faire sur leur maintien dans le cadre de l'Éducation Prioritaire et verront progressivement leurs moyens déjà insuffisants se réduire. Ce sont en premier lieu, les lycées et lycées professionnels, complètement absents des préconisations ministérielles qui risquent d'être touchés ainsi que six collèges.

Cette réforme, faite quasiment à moyens constants, qui prétend concentrer les moyens sur certains établissements, abandonne clairement l'objectif de réduction des effectifs par classe, pourtant fondamental pour la prise en compte des difficultés scolaires et sociales des élèves.

La mesure de pondération qui permet la reconnaissance du travail effectué dans les établissements ne peut tout résoudre, elle ne concerne d'ailleurs que les établissements appelés à être REP+. Pour les REP, les mesures sont très limitées. Quant aux autres établissements non retenus, ils devraient se contenter du maintien pendant 3 ans des moyens ZEP.

Concrètement, cela signifie que des établissements (collèges, lycées, LP) recevant des dotations spécifiques assurant encore quelques dédoublements et maintenant des maxima de recrutement à 24, vont perdre le peu de moyens qui leur restait.

Nous revendiquons :

- **Le maintien des seuils ZEP**
- **Le maintien des moyens ZEP et l'extension des mesures REP+ à tous les établissements qui le souhaitent.**
- **La mise en place de décharges de service pour permettre les concertations.**

RASED

VERS LA MORT LENTE

La récente circulaire sur les RASED est un exercice de soins palliatifs. La mort du dispositif est intégrée, les maîtres et maîtresse G, en particulier sont voué-e-s à l'extinction rapidement. On resserre tout ce qui reste autour des IEN pour servir de pompier, de vitrine ou s'occuper de tout autre chose.

Et il n'est pas question de restituer les 5 000 postes supprimés. Par ailleurs, tout est fait pour détacher les psychologues scolaires du dispositif et en faire définitivement des gares de tri (bilan et diagnostic) utiles à la MDPH et uniquement chargés du



handicap. La création d'un corps qui les mêlerait aux COP du secondaire est même proposée, signe que l'on veut encore plus les éloigner de l'École.

La CGT Éduc'action exige la

restitution des postes supprimés et le retour aux missions initiales, avec un rôle accru pour la prévention !

Jean GRIMAL

Réforme des rythmes scolaires

UNE AUTRE REFORME EST POSSIBLE

La réforme des rythmes est engagée depuis le début sur de mauvais rails. Pour notre syndicat, elle doit passer par une réduction du temps de travail des enseignants !

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans l'ensemble du pays confirme toutes les prévisions. La donnée majeure de cette rentrée se traduit par d'énormes dysfonctionnements. Le volume horaire des enseignants s'est notablement allongé, les élèves sont désorientés, leurs horaires le plus souvent réalisés en dépit du bon sens. La guerre larvée ou ouverte des locaux est lancée, de même que la mise en place, par certaines municipalités, d'activités éducatives qui relèvent de l'École.

La CGT Educ'action répète qu'elle demande l'abrogation de cette réforme, source de fatigues multiples et qui est un pas vers la territorialisation de l'École. La lutte n'est pas terminée et des solutions existent pour faire autrement. Nous proposons d'en finir avec tous les aménagements depuis Darcos, de supprimer les APC, nées des attaques contre les RASED et inutiles au possible et, surtout, de déconnecter le temps des enseignants du temps des élèves.

Il faut que les obligations de service des enseignants du premier degré soient ramenées à 18 h devant élèves et 6 h de concertation. Cela permettra de retrouver un temps collectif qui nous manque cruellement, d'améliorer nos conditions de travail et de tordre le cou à la vieille lune «un maître une classe»; une réforme d'une autre ampleur que la soi-disant refondation...

Jean GRIMAL

La Cgt Educ'action, à l'initiative de l'intersyndicale contre les rythmes scolaires, considère que seule une action de grève, la plus unitaire possible, et dans les meilleurs délais est le seul moyen de revenir sur cette réforme. Le communiqué commun adopté par l'intersyndicale va dans le sens de la recherche d'actions unitaires...

La réforme des rythmes scolaires, expérimentée dès la rentrée 2013 par Vincent Peillon, présentée comme une nécessité pour alléger la charge de travail des enfants, a été un échec.

Dès la rentrée 2013, la mise en place de la phase expérimentale nous a permis de dresser un constat négatif des premières applications de cette réforme.

La généralisation à la rentrée 2014 s'est faite sans qu'un bilan ministériel sur les effets de la réforme ne soit fait.

Malgré de larges mobilisations des enseignants, personnels des collectivités, salariés du secteur associatif et parents d'élèves, dénonçant la dégradation de leurs conditions de travail et les inégalités territoriales créées pour les enfants, les gouvernements successifs se sont entêtés à poursuivre une réforme emblématique de la politique d'austérité.

Les modifications apportées par le décret Hamon n'améliorent en rien les conditions d'apprentissage des élèves et compliquent davantage les conditions de travail de l'ensemble des personnels. Elles mettent en place un nouveau transfert de compétences de l'État vers les collectivités,

Tout ceci confirme nos craintes, notamment sur :

- ▶ le manque de clarté des missions de chacun et la problématique de l'utilisation des locaux faute de moyens et d'espaces supplémentaires nécessaires,
- ▶ l'instauration de tâches supplémentaires pour les personnels enseignants et territoriaux,
- ▶ l'allongement des temps de travail engendrant de la fatigue pour les enfants ainsi que pour les personnels concernés,
- ▶ le manque de lisibilité du temps contraint et du périscolaire pour les enfants et les parents,

- ▶ l'insécurité des conditions d'accueil des enfants,
- ▶ la captation de compétences éducatives relevant de l'École par les collectivités.

Nos organisations réitèrent leur opposition à la généralisation de la réforme des rythmes scolaires et demandent à la ministre de suspendre son application et d'abroger les décrets correspondants.

L'intersyndicale CGT Educ'action, CGT Services publics, FNEC FP FO, FO Services publics et de Santé, Sud Éducation, Sud Collectivités territoriales entend poursuivre la lutte contre les nouveaux rythmes scolaires et, dès à présent, appelle tous les personnels à se mobiliser pour construire, du local au national, la mobilisation qui s'impose !

UN ANTIDOTE AUX CHANGEMENTS DE L'ÉCOLE

Après la droite, la gauche poursuit dans la voie du socle commun. Le gouvernement confirme la volonté de plonger l'École dans un mode de réflexion propre à l'entreprise. L'entrée lente, freinée parfois, des compétences patronales se poursuit. Plus que jamais l'École sert à fournir la main d'œuvre adéquate dont le patronat a besoin, et, aujourd'hui, c'est une main d'œuvre « peu ou pas qualifiée » (selon le mot d'un rapport de l'OCDE en 2005). La notion de compétence, justifiée pédagogiquement a été détournée. Les compétences qui sont à l'œuvre à l'École se doivent d'être limitées et ne peuvent permettre un savoir-faire réel ni une maîtrise quelconque. C'est l'image de la bicyclette : savoir démonter et remonter la roue avant d'un vélo ne permettra jamais de savoir rouler à bicyclette. Mais le patronat d'aujourd'hui en France n'a pas besoin d'experts (ou très peu) mais d'exécutants de tâches précises (si possible d'une seule) les plus distinctes possibles des autres tâches, de manière à utiliser jusqu'au trognon un salarié et à le jeter ensuite parce qu'il ne sait rien faire d'autre. C'est ce que prépare l'École du socle, ce que nous appelons *l'employabilité*. Plus que jamais, c'est à cela que sert le socle commun.

Il faut y ajouter le caractère, revendiqué, fortement de bain idéologique. En effet, la nouvelle officine idéologique du ministère, le CSP a ajouté le retour de la culture commune, présente dans le premier socle. C'est un moyen pudique de dire formatage, tous pareils, tous les



mêmes valeurs, les mêmes codes, la même façon de penser, le tout pour la plus grande gloire du système capitaliste. Ainsi le concept d'attitude ou de "savoir-être", présent dans le socle façon Fillon, que la CGT Educ'action combattait parce qu'il revenait à écarter ceux qui pensent et agissent autrement, est remplacé aujourd'hui par celui de "valeur" qui consiste à intégrer tout le monde au système. Les cinq domaines remplaçant les sept piliers ont aussi une forte dimension idéologique : « Voilà ce qu'il faut penser et comment il faut penser. » La culture commune, c'est toute l'histoire de l'œuvre de Jules Ferry, gommer les différences de classe et apprendre à tous que nous avons des intérêts communs, que les capitalistes et les salarié-e-s doivent s'entraider, alors que,

dans la réalité, leurs intérêts sont diamétralement opposés. Les valeurs sont celles de la société capitaliste, le droit pour un Homme d'en exploiter un autre. Le retour en fanfare de cette culture commune présente dès 2005, mais un peu oubliée, ne signifie rien d'autre que la volonté renouvelée d'utiliser à plein cette formidable machine idéologique qu'est l'École pour fabriquer des consciences bien comme il faut.

La CGT Educ'action demande toujours l'abrogation des deux lois Fillon et Peillon, la fin du socle commun et un bouleversement réel pour aller vers une École sans compétition, favorisant la promotion de tous et armant les futurs salariés pour leur permettre de résister aux patrons.

Jean GRIMAL

POUR UN STATUT DANS LA FONCTION PUBLIQUE !

Les centaines de recours juridiques engagés par les salariés sous contrats aidés CUI-CAE (ex-contrat d'Avenir) et gagnés devant les Conseils des Prud'hommes puis confirmés en cour d'appel pour faire reconnaître le droit à la formation, ont contraint le ministère de l'Éducation nationale à mettre en place des actions de formation et créer un métier d'Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap (AESH).

Ainsi le 27 juin dernier, le Ministère publiait le décret n° 2014-724 relatif aux conditions de recrutement des AESH en CDD ou CDI, en application de l'article L917-1 du code de l'éducation créé par la Loi n° 2013-083. Or, ce qui est mis en place n'est qu'un CDI et non un véritable statut dans la fonction publique. Si cela est une avancée, elle est toute relative puisque le CDI ne garantit pas un emploi pérenne ; il peut y être mis fin à tout moment. De plus, le nombre d'emploi reste limité. Les conditions d'obtention du CDI excluent de fait tous les salariés AVS qui sont sous contrat aidé, pour lesquels il est éventuellement possible d'accéder à un CDD durant six mois, avant d'accéder au sésame du CDI ! Mais, là encore, la



réalité, dans les académies, est tout autre. Le nombre d'emploi en CDD permet juste de renouveler les contrats des personnels AVS qui étaient sous statut d'AED. D'ailleurs la majorité des AVS reste encore sous contrat aidé.

La CGT Educ'action exige toujours la création d'un véritable statut dans la fonction publique pour le métier d'AESH et la titularisation de tous les AVS quel que soit le contrat AED ou CUI.

Pour les personnels en contrat aidé, l'obligation faite à l'employeur de proposer des actions de formations d'insertion professionnelle en lien avec le projet professionnel du salarié doit se traduire par l'obtention du diplôme correspondant au nouveau métier d'AESH.

François-Xavier DURAND

Non à la mise en concurrence des écoles et des collègues !

France-Examen vient de publier un classement des collèges.

La Cgt Educ'action dénonce, dans un [communiqué](#), la forme et le fond « contre cette pratique qui revient à enfoncer l'école encore plus dans une libéralisation. L'objectif de cette société est de se faire de la publicité pour ses cours de soutiens scolaires.

Tous les moyens sont bons pour augmenter son bénéfice, il faut dire que le chiffre d'affaires de la société ne tourne qu'autour de 3 millions d'euros. Pour ce faire,

France-Examen joue sur les peurs des parents en utilisant des personnels enseignant-e-s des établissements scolaires et des personnels ultra-précaires. Est-ce donc là la vision de l'école du futur ? Libéralisation totale, concurrence entre les établissements, précarité (...) ».

Permutations

La circulaire nationale vient de paraître au [BOEN](#).

La Cgt Educ'action lutte à vos côtés pour que ce mouvement interdépartemental 2015 ne soit pas un fiasco comme celui de 2014. Nous avons, dès le printemps, interpellé le Ministère pour que l'intérêt des collègues soit la priorité.

Modernisation des métiers de l'Éducation...

Après plus d'un an de travail – on dira *collectif* – autour de 14 groupes de réflexion sur l'évolution de tous les métiers de l'Éducation nationale, les résultats ont été présentés le 13 novembre par la Ministre en personne. On vous passe le détail des 14 fiches-conclusions qui n'ont pas d'intérêt

révolutionnaire, pour rester sur l'intérêt premier de cette présentation : un show d'une heure sous les ors ministériels suivi d'une conférence de presse, seul objectif du travail gouvernemental... Et à part ça, on bosse quand sur la réduction du temps de travail, sur la formation, sur la redéfinition des missions dans le cadre de l'École ? « *Ben plus tard, là j'ai télé !* » Ah OK, merci Madame la Ministre...

À remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

UNSEN CGT Educ'action 263, rue de Paris Case 549
93515 MONTREUIL CEDEX



Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom (Mme, M.) :

Prénom : Tél. :

Mél :@.....

Département d'exercice :

Pour se syndiquer en ligne : [cliquer ici](#).

ÉCOLE : D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES

Ce que veut la Cgt

- L'abrogation de la réforme des rythmes scolaires, des décrets Peillon-Hamon et Darcos.
- Une réduction du temps de travail : 18 h d'enseignement + 6 h de concertation.
- L'abrogation du décret d'annualisation du temps de travail des remplaçant-e-s.
- Le remplacement de toutes les absences.
- L'abandon définitif de toutes références au Socle commun.
- La liberté pédagogique.
- La baisse significative des effectifs par classe pour améliorer les conditions d'apprentissage et de travail.
- Des RASED complets et formés pour les écoles d'un secteur de collège et renforcés en éducation prioritaire.
- L'abrogation du Service Minimum d'Accueil (SMA), véritable atteinte au droit de grève.
- L'accompagnement des élèves en situation de handicap assuré par des personnels formés, titulaires de la fonction publique.
- La titularisation des AVS.
- Une réelle formation : 2 ans de formation initiale avec le concours en fin de L3.
- La fin de M@gistère et le retour de la formation continue sur le temps de travail pour toutes et tous.
- L'abandon de Base-élèves.

Lutter contre l'échec scolaire et un système inégalitaire, tendre vers la réussite pour toutes et tous

Pour la **CGT Éduc'action**, il faut une vraie politique ambitieuse pour l'École, qui n'hésite pas à donner plus à ceux qui ont moins, pour lutter contre l'échec scolaire : plus de personnels et de moyens pour fonctionner, une politique d'ouverture culturelle et le développement de pédagogies de progrès. Cela doit passer par une réelle diminution des effectifs par classe et une réelle politique d'éducation prioritaire.

Avec les personnels, la CGT Éduc'action s'oppose :

- Au Socle Commun et à la mécanisation des apprentissages.
- Aux classes surchargées et à la pénurie d'enseignant-e-s.
- À la réforme des rythmes scolaires qui n'améliore ni les conditions d'apprentissage des élèves ni les conditions de travail des personnels.
- À l'École de la reproduction et du tri social.

Ensemble, REVENDIQUONS une École où :

- Les programmes sont ambitieux et laissent une plus grande liberté pédagogique.
- Les écoles sont à taille humaine et les classes à effectifs réduits.
- Des personnels spécialisés formés en nombre suffisant prennent en charge réellement la difficulté ou le handicap.
- Les enseignant-e-s ont les moyens de travailler collectivement.
- Le rôle du Conseil des Maître-esse-s est renforcé pour le fonctionnement des écoles avec des directeur-trices aidé-e-s par des personnels administratifs statutaires.
- L'accompagnement des élèves en situation de handicap est assuré par des personnels formés, titulaires de la fonction publique avec la titularisation des AVS.

Avec les élu-e-s CGT, faites entendre votre voix, faites vivre vos droits

Du 27 novembre au 4 décembre 2014
VOTEZ CGT !

Revendiquer avec la CGT Éduc'action, c'est lutter pour :

La création d'emplois statutaires pour toutes les catégories de personnels.

La titularisation sans condition de concours ni de nationalité, avec une formation adaptée, de tous les non-titulaires.

L'amélioration de nos conditions de travail (réduction du temps de travail, respect de nos missions, prise en compte de la santé au travail).

Une revalorisation pour toutes et tous du traitement [rattrapage immédiat à hauteur de 400 € par mois, soit 90 points de point d'indice, pas d'augmentation individuelle au mérite, pas de rémunération en dessous de 2300 euros (1800 euros net)].

Pour le public et le privé, une retraite à 60 ans ou après 37,5 ans maxi, avec prise en compte des années d'études et de la pénibilité, équivalent à 75 % du meilleur salaire ou traitement.

L'égalité femmes/hommes dans l'emploi, la carrière, la formation continue, la santé, la vie personnelle, la retraite.

